

Image not found or type unknown



Validite d'un testament fait en suedes

Par **jpolett56**, le **15/03/2010 à 12:15**

Bonjour,
J'habite en Suede et je voudrais savoir si un testament officiel fait par une banque en suedes est valable sur le plan juridique en France.
Merci d'avance
Joel

Par **fif64**, le **15/03/2010 à 17:00**

"Un testament fait par une banque" ??
En France, pour être valide, un testament doit
- être écrit en Français ou avoir fait l'objet d'une traduction par un traducteur agréé par la cour d'appel
- être écrit de la main du testateur
- comporter la dénomination complète du testateur, ainsi que les lieux et date où a été rédigé le testament.